



CDDH(2022)15

2/12/2022

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**PROJET DE PROGRAMME DE
L'ATELIER**

**« MISE EN ŒUVRE DU DEVOIR DE
VIGILANCE EN MATIÈRE DE DROITS
DE L'HOMME ET DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT »**

**6 décembre 2022 – Strasbourg
Palais de l'Europe, salle 8**



0930 – 10:00 Discours de bienvenue de M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur Général, Droits de l'Homme et État de droit et Kristine Līcīš, Présidente du CDDH

10:00 – 11:00 Session 1 : Obligations positives des États - la dimension commerciale

Dans leur juridiction, les États membres ont certaines obligations positives et procédurales en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, telle qu'elle est appliquée et interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme, afin de protéger les individus contre les violations des droits de l'homme par les entreprises. La Charte sociale européenne et son protocole additionnel relatif à un système de réclamations collectives offrent également une protection contre les violations des droits de l'homme liées aux entreprises. Cette session couvrira les principaux développements de la jurisprudence de la Cour et du mécanisme de contrôle de la Charte sociale européenne, ainsi que les défis liés à l'exécution de ses arrêts impliquant une action des entreprises.

Modérateurs : **Babette Koopman**, Agent du Gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Pays-Bas.

Intervenants : **Karin Lukas**, Présidente du Comité européen des droits sociaux ; **Inna Smirnova**, Juriste au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme ; **Matteo Fiori**, Juriste, Service de l'exécution des arrêts de la Cour ; **Maria Ievdokymova**, Consultante Conseil de l'Europe (30 min).

Questions et réponses, discussion : 30 min

11:00 – 11:15 Break

11:15 – 12:30 Session 2 : Vers un devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement

Les États membres qui ont adopté une législation sur le devoir de vigilance obligatoire seront invités à partager leur expérience et les enseignements tirés de sa conception et de sa mise en œuvre. Comment soutiennent-ils et accompagnent-ils l'adhésion des entreprises au système obligatoire ? Quels domaines d'intervention, instruments ou acteurs ciblés ? Quelles sont les exigences du projet de directive de l'UE concernant les obligations des entreprises en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement ? Comment les entreprises se préparent-elles à la mettre en œuvre ?

Modérateur : **Chiara Macchi**, Professeur de droit adjointe, Université de Wageningen, Pays-Bas.

Intervenants : **Gilles Bon-Maury**, Secrétaire permanent de la plateforme RSE, France Stratégie ; **Joseph Fitzmaurice**, représentant du Bureau de l'intérieur, Royaume-Uni ; **Geraint Davies**, membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire ; **Elke Winter-Mes**, DG Justice et Consommateurs, Unité Gouvernance d'entreprises, Commission Européenne ; **Giorgia Miccoli**, Chef de projet des affaires européennes, CSR Europe ; **Christopher Patz**, Conseiller politique, European Coalition for Corporate Justice (30 min).

Questions et réponses, discussion : 45 min

14:30 – 15:45 Session 3 : Soutenir les entreprises dans leurs responsabilités en matière de droits de l'homme - projets du Conseil de l'Europe

Les représentants des entreprises du secteur financier partageront les pratiques existantes et les méthodes d'évaluation de leur conformité aux normes en matière de droits de l'homme. Ils seront invités à réfléchir à la manière dont les pratiques actuelles pourraient être améliorées et synchronisées dans ce domaine - est-il possible pour les entreprises de transformer en investissements les coûts et les imprévus liés à leurs responsabilités en matière de droits de l'homme ?

Modérateur : **Tigran Karapetyan**, Chef de Division, Défis Transversaux et Projets Multilatéraux, Direction générale Droits de l'Homme et État de Droit (DG-I), Conseil de l'Europe.

Intervenants : **Tevel Dekel**, Directeur Service Environnement représentant Ivri Verbin, Directeur général responsabilité des entreprises, Grant Thornton International ; **Barbara Linder**, Senior Manager, Business Advisory Services, OeEB Autriche ; **Claire Methven O'Brien**, Institut Danois des droits de l'homme (30 min).

Questions et réponses, discussion : 45 min

15.45 - 16.00 Pause

16:00 – 17:15 Session 4 : Examen de la mise en œuvre des normes portant sur le devoir de vigilance du Conseil de l'Europe

L'examen par le CDDH de la mise en œuvre de la [CM/Rec\(2016\)3](#) en 2021 a mis en évidence la nécessité d'un engagement plus important des États membres dans la transmission d'informations. Alors que les États membres passent à un régime juridique obligatoire en matière de droits de l'homme et d'environnement, comment le CDDH devrait-il s'engager dans son prochain examen ? Quelle sera sa portée et sa méthode ? Comment assurer une participation significative des parties prenantes ? Quelles sont leurs attentes ?

Modérateur : **Nicola Wenzel**, Rapporteuse du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises

Intervenants : **Steven Smit**, Conseiller politique et manager responsable de la conduite des entreprises, Ministère affaires étrangères, Pays-Bas ; **Rachel Widdis**, Article One Advisors ; **Eva Zabey**, Directrice exécutive Business for Nature ; **Elin Wrzoncki**, Représentante ENNHRI, Directrice du Service droits de l'homme et entreprises, Institut Danois des droits de l'homme (30 mn).

Questions et réponses, discussion : 45 min

17:15 – 17:30 Clôture par Kristine Līcis, Présidente du CDDH.